

# Lagardère SA

Société anonyme

4, rue de Presbourg

75116 Paris

---

**Attestation des commissaires aux comptes sur les informations  
communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 5° du code de  
commerce relatif au montant global des versements effectués en  
application des 1 et 5 de l'article 238 bis du code général  
des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2024**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

## Forvis Mazars SA

Tour Exaltis  
61, rue Henri Regnault  
92075 Paris-La Défense cedex

S.A. à directoire et conseil de surveillance au capital de 8 320 000 €  
784 824 153 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite  
à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

## Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 201 424 €  
572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite  
à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

# Lagardère SA

Société anonyme

4, rue de Presbourg  
75116 Paris

---

## **Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 et 5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2024**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

---

A l'Assemblée générale de la société Lagardère SA,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 5° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des 1 et 5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Président-Directeur Général. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans

leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des 1 et 5 de l'article 238 bis du code général des impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des 1 et 5 de l'article 238 bis du code général des impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des 1 et 5 de l'article 238 bis du code général des impôts figurant dans le document joint et s'élevant à 437.000 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

La présente attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des 1 et 5 de l'article 238 bis du code général des impôts au sens de l'article L. 225-115 5° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Paris-La Défense, le 19 mars 2025

Les Commissaires aux comptes,

Forvis Mazars SA

Deloitte & Associés

 *Simon Beillevaire*

 *Ariane Bucaille*

Simon BEILLEVAIRE

Ariane BUCAILLE

## DEPENSE DE MECENAT

(Exercice 2024 – article L. 225-115, 5° du Code de commerce)

- Don à la Fondation Jean-Luc Lagardère sous égide de la Fondation de France : 425 000 €
- Don à l'Association Force Femmes : 12 000 €

**TOTAL** 437 000 €



**Arnaud Lagardère**  
Président-Directeur Général